



Protocole COVID-19 d'accueil des stagiaires

Organisation des formations

Avant la formation

La fiche de consigne (Annexe 1) et le protocole COVID-19 mis en place seront envoyés aux participants.

Le nettoyage de la salle sera réalisé quotidiennement par une entreprise spécialisée.

Mise en place d'une borne de distribution de gel hydroalcoolique.

Des écrans de protection en plexiglass sur les bureaux sépareront chaque stagiaire afin d'éviter le port permanent du masque.

Affichage des consignes et des informations à l'intérieur et à l'extérieur de la salle.

La salle de formation ayant une superficie de 54 m² le respect des distances de sécurité s'appliquera lors de l'accueil des participants et durant l'ensemble de la formation, en respectant une limite de 4 mètres carrés par personne au minimum, sans compter les espaces de circulation.

Accueil de la formation

L'organisme accueillera 8 stagiaires maximum par formation et un formateur

L'accueil sera réalisé à l'extérieur par le formateur référent COVID-19 du centre :

- Information sur les risques, les gestes barrières et les règles de distanciation
- Explication des règles de fonctionnement particulières

Accès à la salle de formation avec une entrée et une sortie différente

Pendant la formation

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur des locaux du centre de formation ainsi qu'à l'extérieur lorsque les distanciations physiques ne sont pas possibles.

Chaque stagiaire a une place attribuée pour la durée totale de la formation.

Chaque stagiaire trouvera sur son bureau :

- Le support de cours si existant
- L'ensemble des documents nécessaires pour la formation
- Du matériel pédagogique individuel
- Un stylo
- Une bouteille d'eau
- Une feuille de présence individuelle à remplir par demi-journée

Dans la mesure du possible les portes seront ouvertes durant toute la formation, et au minimum 10 minutes chaque heure pour aérer la salle.

Pas d'utilisation des équipements pédagogiques collectifs (hormis pour une démonstration par le formateur).

Pour les personnes souhaitant déjeuner sur place des tables et chaises sont à disposition sur une terrasse extérieure, les distanciations physiques sont à respecter.

Après la formation

Le nettoyage de la salle de formation et des locaux communs sera réalisé par une entreprise spécialisée.

En cas de signalement d'un porteur dans les 15 jours qui suivent, l'ensemble des participants en sera informé avec la conduite à tenir.

Annexe 1

CRÉA formations

850, rue Etienne Lenoir

30900 Nîmes

Tel : 04 66 84 85 80

Mail : contact@creaformations.fr



COVID 19 - Consignes de prévention aux stagiaires

Comme vous le savez, l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré le 30 janvier l'épidémie Coronavirus COVID-19 comme une urgence de santé publique de portée internationale. L'infection Coronavirus COVID-19 est une maladie respiratoire virale causée par l'infection par le virus SRASCoV-2. Ses symptômes sont les suivants : fièvre, toux, maux de gorge, essoufflement, douleurs corporelles.

Dans ce cadre, nous avons mis en place des mesures de prévention, internes et externes, pour préserver nos collaborateurs et nos visiteurs présents ou amenés à se rendre dans notre centre de formation.

A ce titre, pour la protection de tous, nous vous remercions d'appliquer les consignes suivantes :

• Avant votre venue :

Répondez à ces trois questions :

1. Manifestez-vous, ou avez-vous manifesté dans les 15 derniers jours, certains des symptômes caractéristiques du Coronavirus COVID-19 ?
2. Résidez-vous, ou avez-vous, pour des raisons professionnelles ou personnelles, voyagé ou séjourné lors des 15 derniers jours dans une zone touchée* par le Coronavirus COVID-19 ?
3. Avez-vous côtoyé, de façon significative (pendant plus d'une heure et/ou à moins d'un mètre), des personnes ayant voyagé dans les 15 derniers jours dans une zone touchée* par le Coronavirus COVID-19 ou manifestant certains des symptômes caractéristiques du COVID-19 ?

Si votre réponse est positive à l'une de ces 3 questions, organisez le report de votre formation en nous informant.

• Après votre formation :

Si, dans les 15 jours qui suivent votre visite sur notre site, vous êtes déclaré porteur du Coronavirus COVID-19. Prévenez CREA Formations.

Par avance, merci pour votre compréhension

* Les zones concernées à l'étranger et en France sont régulièrement actualisées sur

<https://www.gouvernement.fr/infocoronavirus> à la rubrique : "les réponses à vos questions/ questions d'actualités"